

# CATHII INFO



**BULLETIN PUBLIÉ PAR LE COMITÉ D'ACTION  
CONTRE LA TRAITE HUMAINE  
INTERNE ET INTERNATIONALE**

Février 2021

## Les conséquences de la prostitution

Le 13 octobre dernier avait lieu notre première rencontre régulière du CATHII de l'année. Nous avons eu la chance de recevoir parmi nous Nadine Lanctôt, professeure en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des filles en difficulté. Mme Lanctôt nous a partagé les conclusions issues de sa recherche : *La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Cette recherche menée auprès de 125 adolescentes ayant séjourné en centre de réadaptation avait pour but de mieux comprendre la nature et la durée des effets de l'activité prostitutionnelle sur ces filles devenues jeunes adultes. L'étude confirme les conséquences multiples et importantes liées à la prostitution et leur persistance dans le temps.

Cette conférence nous a permis d'apprendre qu'un changement graduel de perception est en cours face aux prostituées d'âge mineur qui, auparavant perçues comme des jeunes à problèmes sont de plus en plus considérées comme des victimes d'exploitation. Mme Lanctôt nous a aussi fait découvrir la notion de trauma complexe, dont les symptômes persistants liés aux abus peuvent couvrir un large spectre et prendre diverses formes, telles que la colère, la perte d'estime de soi, la dissociation, l'anxiété, la dépression, l'hypervigilance et même dans certains cas, conduisant à des idées suicidaires.

La gravité et la persistance des conséquences de la prostitution sur l'intégrité tant physique que psychologique des femmes qui l'ont vécue sont clairement mises en évidence par cette recherche, ce qui pour le CATHII valide l'approche abolitionniste que nous privilégions. Comme son nom le dit, cette approche vise ultimement l'abolition complète de la prostitution, en criminalisant les prostitueurs - proxénètes et clients -, et en considérant les femmes actives dans la prostitution comme des victimes, captives d'un système basé sur des relations de pouvoir. Au bout du compte, c'est la femme qui en paye le prix, parfois jusqu'à la perte de son identité et toujours, de sa dignité.



France Laforge, coordonnatrice

## Des impacts bien concrets sur les organismes de la Coalition québécoise contre la traite des personnes



La pandémie de COVID-19 a de multiples conséquences pour les organisations membres de la Coalition et sur les victimes de traite des personnes. Les résultats d'un sondage, préparé par la coordination de la Coalition en septembre 2020 et ayant circulé dans le réseau de la Coalition, de même qu'une rencontre des membres consacrée à cette problématique en octobre permettent d'étayer les impacts réels de la pandémie.

La majorité des organisations membres ont dû mettre en place diverses adaptations : réaffectation de personnel, priorisations ou interruptions de services, fermeture temporaire, télétravail, rencontres virtuelles, y compris avec les victimes, sauf en cas d'urgence. Il s'agit d'une réorganisation importante du travail et des modes d'intervention. Cela engendre parfois du surmenage, car plusieurs organismes ont dû réduire leurs effectifs, sans compter un grand roulement de personnel.

Chez les victimes de traite, les groupes constatent une augmentation des besoins alimentaires chez les femmes, car compte tenu de leur situation, elles sont plus vulnérables. Comme cela nous a été partagé par des groupes membres de la Coalition, ce fait s'est observé dans plusieurs régions du Québec : Montréal, Québec, Saguenay, Outaouais, Estrie, Abitibi... Les besoins sont plus grands en termes d'hébergement d'urgence. Le nombre de demandes d'aide financière a aussi augmenté chez les femmes. Une augmentation des problématiques liées à la maladie mentale a été constatée, notamment, une hausse du niveau d'anxiété, des idées suicidaires, de la paranoïa, de la tension psychologique, autant chez les femmes que chez les jeunes. Une plus grande précarité touche aussi les travailleurs et travailleuses migrants. Enfin, les intervenantes et intervenants ont noté une augmentation des problématiques chez les jeunes : plus de pornographie, hausse de la consommation de drogue, plus de psychose toxique, et une utilisation plus marquée des plateformes virtuelles, car plusieurs applications permettent l'échange de photos suggestives ou érotiques, de garder contact avec les clients, etc.

Comme nous le constatons, il s'agit d'une situation complexe qui apporte son lot de défis à relever. La situation actuelle nous interpelle à ne surtout pas baisser la garde et à rester vigilant.

Nelson Tardif  
Coordonnateur  
CQCTP



## L'Assemblée générale du CATHII

L'Assemblée générale du CATHII a eu lieu 3 décembre et 22 membres y ont participé. Tenue par Zoom pour cause de pandémie, cette assemblée s'est déroulée de façon efficace et a permis de constater que le CATHII est resté bien vivant malgré le confinement.

La coordonnatrice France Laforge a présenté le plan d'action et souligné des nouveautés. Ainsi, pour poursuivre les actions de recherche, plaidoyer et de sensibilisation, le CATHII propose de les articuler autour d'un axe principal qui fera l'objet d'une recherche et qui sera communiqué ultérieurement. France a également mentionné que le travail est avancé en vue de demander un numéro de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. Évidemment, le déménagement prévu en mars sera un dossier à prendre en compte.

Un nouveau conseil d'administration a aussi été élu et les membres sont : Isabelle Couillard, Sylvie Gagné, Lise Gagnon, Nancy Roberge et Francine Cabana.

Finalement, les membres ont convenu que les rencontres virtuelles ouvrent plus de possibilités quant à la participation des personnes habitant des régions plus éloignées de Montréal, ce qui est en soi très positif.

Francine Cabana

## Le CATHII, membre de Talitha Kum

En 2001, nous ne savions pas grand-chose de la traite des personnes. C'est l'Union Internationale des Supérieures Générales réunies à Rome qui a invité les congrégations religieuses du monde entier à s'engager auprès des victimes de la traite.

TALITHA KUM est devenue en 2009 la coordination de tous les réseaux contre la traite sur les 5 continents. Talitha Kum veut dire « Jeune fille, lève-toi » (Marc 5:41). CATHII fait partie du réseau de l'hémisphère occidental qui regroupe les réseaux contre la traite de 15 pays des Amériques. Ça parle vite... surtout en Espagne!

Dès la première rencontre Zoom en octobre 2020, un projet est né : Dénoncer la violence faite aux femmes reflétée dans la traite des personnes en participant à la campagne des 16 jours des Nations Unies contre la violence faite aux femmes. Chaque jour, un pays rendait visible sa réalité... En voici quelques unes... Merci de porter le travail des réseaux de Talitha Kum dans votre grand cœur.

Lise Gagnon s.n.j.m.

Si vous souhaitez voir la réalité des 15 pays, cliquer sur ce lien :

<https://drive.google.com/drive/folders/13kXGUck64WxlLt9UyGQq1Zk1Zg2Nfutex?usp=sharing>



En 2018, une femme a été assassinée au Brésil toutes les **2 HEURES**

## Une protection légale pour les survivantes de la traite : un grand défi!

Créer un environnement non traumatisant pour que les victimes puissent raconter leur histoire et recueillir des preuves de leur exploitation et la coercition dont elles ont été l'objet, afin que la demande de protection légale auprès des autorités puisse aller de l'avant, constitue un défi majeur.

C'est un des éléments qui a été abordé lors de l'atelier en ligne ayant pour titre : *Lutte contre la traite : recours et protections disponibles*. Réunissant des intervenants, des avocats et des organisations du mouvement anti-traite, cet atelier s'est tenu lors des consultations d'automne 2020 du Conseil canadien pour les réfugiés.

Voici les trois types de protection prévue par les lois canadiennes pour des non-citoyens présentés lors de cet atelier :

- permis de séjour temporaire pour les victimes de traite des personnes (PST) <sup>1</sup>;
- permis de résidence temporaire pour les victimes de violence familiale <sup>2</sup>;
- permis de travail ouvert pour les travailleuses et les travailleurs vulnérables (PTOTV) <sup>3</sup>.

Il est bon de savoir qu'il ne suffit pas qu'un intervenant ou une organisation croit qu'une personne est victime de traite pour demander et obtenir automatiquement une protection légale pour elle. L'entrevue (ou les entrevues) pour recueillir l'histoire de la victime, la cueillette de preuves matérielles (rapports médicaux, relevés bancaires, rapport de police, témoins, etc.) afin de constituer un dossier solide vise ce premier but : demander l'obtention d'une protection légale.

Pour les victimes de traites, la protection prévue par la loi est le permis de séjour temporaire pour une durée de six mois. Les organismes rappellent souvent qu'il n'est pas toujours facile pour les victimes de traite de l'obtenir. Encore moins de la renouveler. Car dans les faits, sixmois est largement insuffisant pour que les victimes puissent reprendre du pouvoir sur leur vie et ne pas retourner aux mains des exploiters.

Lors de cet atelier, les organismes ont souligné l'importance que les victimes soient évaluées le plus rapidement possible tout en faisant une ou des entrevues avec elles qui ne soient pas traumatisantes. Il est difficile de recueillir des preuves devant une victime qui vit du stress, qui est traumatisée, qui peut être désorientée, qui peut avoir des imprécisions, de la honte, des pertes de mémoire et vivre toujours de la peur.



Pour relever ces défis, une clinique de Toronto a partagé quelques techniques pour créer un environnement non traumatisant pour les femmes victimes de violence conjugale. Une organisation de défense des travailleurs migrants dans l'agriculture a pour sa part conçu un questionnaire de cinq pages pour aider les intervenants à couvrir tous les aspects de l'histoire de la personne exploitée.

En conclusion, recueillir l'histoire des victimes de traite, de violence et d'exploitation au travail, ainsi que des preuves, demande une bonne expertise de la part des organisations pour que les survivantes et les survivants non canadiens puissent obtenir une protection légale.

Renaude Grégoire, membre individuelle du CATHII

---

Pour en savoir plus : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/protection-aide-victimes-traffic-personnes.html>

Pour en savoir plus : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/violence-familiale.html>

Pour en savoir plus : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/travailleurs-vulnerables.html>

---



### **RAPPORT ANNUEL DU CATHII 2019-2020, version anglaise disponible**

La version anglaise du Rapport annuel est maintenant disponible sur notre site web. N'hésitez pas à le diffuser : [http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/2019-2020%20Annual%20Report\\_0.pdf](http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/2019-2020%20Annual%20Report_0.pdf)